

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 octobre 2007**

Décision n° **B-2007-5600**

commune (s) :

objet : Marché de fourniture de papier - Autorisation de signer un avenant de substitution

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Dumont

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 1er octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 9 octobre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Crimier, Passi.

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à Mme Vessiller), Muet, Pillonel, Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mmes Guillemot, Mailler (pouvoir à M. David), M. Blein.

Absents non excusés : MM. Calvel, Polga, Daclin.

Bureau du 8 octobre 2007**Décision n° B-2007-5600**

commune (s) :

objet : **Marché de fourniture de papier - Autorisation de signer un avenant de substitution**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2004-2589 du 25 octobre 2004, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public pour fourniture de papier. Ce marché a été notifié sous le numéro 041142 V le 30 décembre 2004 à l'entreprise Axelium pour un montant minimum annuel de 70 000 € HT, soit 83 720 € TTC et un montant maximum annuel de 280 000 € HT, soit 334 880 € TTC.

Par courrier du 27 août 2007, la société Axelium a informé la Communauté urbaine qu'elle faisait l'objet d'une procédure de fusion-absorption par la société Antalis, effective à compter du 28 septembre 2007. En conséquence, pour poursuivre l'exécution du marché jusqu'à sa fin de validité le 31 décembre 2007, il est nécessaire de souscrire un avenant avec la société Antalis, bénéficiaire de la fusion-absorption. Cet avenant n'a aucune incidence financière.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet d'avenant de substitution ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 041142 V conclu avec l'entreprise Axelium pour fourniture de papier.

Cet avenant a pour objet de substituer au titulaire initial la société Antalis suite à une procédure de fusion absorption. Il n'a aucune incidence financière.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,